

QF 30.05.18

« On ne détricote pas cette loi »

Pour



Didier Le Gac,
député LREM
du Finistère.

« Nous déposons ces amendements parce qu'il y avait une forte demande de la part d'élus, d'associations de maires, ou de particuliers. Dans la commune de Lampaul-Plouarzel, où j'ai été maire pendant seize ans, il y a des terrains frappés d'une jurisprudence. Les propriétaires n'ont pas le droit de construire dessus, alors qu'on est en zone constructible !

Concrètement, on ne détricote pas cette loi, mais on l'adapte. Il faut rendre plus important le rôle des Scot (1) et faire confiance aux élus. Concernant le problème des « dents creuses », il faut densifier là où c'est déjà construit, mais de manière très encadrée, et ne pas construire là où ça doit rester protégé.

Il y a aussi un amendement sur les cultures marines. Il s'agit, de façon dérogatoire, de permettre, en dehors de la bande des cent mètres où elles sont déjà possibles, l'exploitation de ces cultures. On vise en particulier les secteurs mytilicoles ou ostréicoles, sous réserve de respect de l'environnement et des paysages, en accord avec l'autorité préfectorale. »

Mickaël LOUÉDEC.

(1) Schéma de cohérence territoriale.